

## **CONCEPT SOCIO-EDUCATIF DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE BOSSONNENS**

L'Accueil extrascolaire (AES), qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2011, est accessible à tous les enfants scolarisés de la commune de Bossonnens.

L'AES a pour mission d'assurer la garde des enfants scolarisés en dehors des heures d'école, ainsi que pendant les congés des classes enfantines (1H et 2H), des alternances des primaires (3H et 4H) et du mercredi après-midi, selon l'horaire annexé. De plus, un espace « devoirs surveillés » est offert aux enfants qui le souhaitent trois fois par semaine.

L'AES dispose de deux sites :

- la salle des sociétés du collège où se déroule la majorité des plages horaires; c'est à dire le matin avant l'école, les repas ainsi que les périodes après l'école jusqu'au soir.
- le local du Scoubidou (groupe de jeux) où nous emmenons les enfants lors des plages horaires de congé. Le trajet se fait à pied sous la responsabilité d'une intervenante.

### Composition et organisation de l'équipe

L'accueil extrascolaire est dirigé par une directrice, qui est sous la responsabilité du conseiller communal en charge du dicastère concerné.

En outre, la directrice est en charge :

- des inscriptions qui se font au mois d'avril pour l'année scolaire suivante, bien qu'il soit possible d'inscrire un enfant en cours d'année.
- du décompte des unités pour la facturation aux parents.
- du décompte des salaires des intervenantes.
- de la liste des présences et des absences des enfants.
- des commandes des repas auprès du traiteur.
- des statistiques trimestrielles pour le SEJ
- d'organiser des réunions avec les parents en cas de soucis/problème ou autre
- de préparer le budget et de gérer la caisse
- d'être le lien entre les intervenantes en AES et le conseiller communal responsable

Tout ceci est formulé dans le règlement ci-joint.

L'équipe éducative est actuellement (Septembre 2018) composée :

- d'une éducatrice de la petite enfance
- d'une personne formée Intervenante en AES à la HETS-FR
- d'une personne en cours de formation d'Intervenantes en AES à la HETS-FR
- de deux auxiliaires (dont une commencera la formation d'Intervenante en AES en décembre 2018).

Une fois par mois, un colloque est organisé et réunit l'ensemble de l'équipe éducative afin de discuter des enfants, des difficultés rencontrés, de l'organisation des prochaines semaines, etc... Un PV est établi et transmis au conseiller communal en charge de l'AES.

## Orientations pédagogiques

### La composition et le fonctionnement du ou des groupes d'enfants

La composition des groupes varie d'unité en unité, étant donné que les enfants sont inscrits de manière régulière ou irrégulière pour chaque unité.

Hormis la période du repas de midi, un maximum de douze enfants est admis par intervenante. Dès qu'un groupe d'enfants dépasse le nombre de douze, la personne formée est accompagnée d'une deuxième personne.

Pour la période des repas, le nombre maximum d'enfants par accueillante est de huit.

Lorsqu'un enfant est à l'espace devoirs surveillés et qu'il a terminé ce qu'il avait à faire, il peut rejoindre le groupe d'activités.

### Le contact et les relations avec les parents

- Pour de simples retours ou autres communications, les contacts se font lorsque l'équipe éducative rencontre les parents au moment où ces derniers amènent ou viennent chercher l'enfant.
- Si un enfant vient et repart seul de l'accueil et que nous ne voyons pas ou jamais ses parents, le contact est téléphonique.
- Si un problème important devait survenir avec un ou plusieurs enfants, c'est la directrice qui prend contact avec les parents.

### L'intégration progressive

Les enfants se connaissant déjà tous, nous n'avons pas besoin de faire une intégration à proprement parler.

### L'organisation de la vie collective

- Au vestiaire, chaque enfant dispose d'un crochet avec son prénom. Il doit fournir une paire de chaussons.
- Chaque enfant reçoit un gobelet avec son prénom et apporte sa brosse à dents et son dentifrice. Il ira se laver les dents après le repas de midi.
- Les enfants sont attendus à 11h35, ainsi qu'à 15h15 dans la cour d'école où ils peuvent s'aérer pendant 15 minutes. Ils doivent venir se présenter aux intervenantes qui les attendent à la sortie de l'école et qui contrôlent que tout le monde est présent au moyen des feuilles de présence. Si un enfant manque à l'appel, nous utilisons la procédure de recherche grâce à la liste téléphonique.
- Pour l'unité du matin avant l'école de 6h45 à 7h55, les enfants sont amenés directement par les parents dans la Salle d'accueil.

### L'observation et le suivi

Nous observons la dynamique du groupe d'enfants et si besoin nous adaptons les activités. Les seules observations écrites qui sont faites, sont celles concernant des conflits majeurs. Les conflits mineurs sont réglés sur le champ sans qu'ils ne soient retranscrits dans le journal de l'Accueil.

### La santé et l'hygiène

- Nous avons le droit de donner des médicaments uniquement sur ordre des parents. Le nom de l'enfant et la posologie doivent être noté sur la fiche « Médicament / Traitement ». En cas de besoin urgent, nous téléphonons aux parents.
- Lors des alertes aux poux, nous faisons de la prévention en rendant les enfants attentifs à l'importance de ne pas aller poser leur tête sur l'épaule du camarade et pour les filles de s'attacher les cheveux, tout comme de ne pas se passer les casquettes ou les bonnets.
- Les règles de base d'hygiène sont respectées; à savoir se laver les mains avant chaque repas ou après être passés aux toilettes et s'essuyer les mains avec des serviettes et non pas des linges, ainsi que se laver les dents après chaque repas de midi.

### La sécurité

- L'AES respecte les règles scolaires du bâtiment; ce qui implique que les enfants n'ont pas le droit de courir à l'intérieur.
- Les enfants restent dans le périmètre autorisé par l'accueil.
- Une procédure en cas d'urgence avec des numéros d'urgence est affichée.
- Des caches protègent toutes les prises.
- Lors des trajets à pied, les enfants portent leur triangle et sont groupés.

### Les repas

- A partir d'un certain nombre d'enfants, une intervenante descend tout d'abord avec les plus petits, ce qui leur permet de ne pas être bousculés par les plus grands dans les couloirs et aux toilettes où ils vont se laver les mains.
- Les plus grands les rejoignent quelques minutes plus tard avec la ou les autres intervenantes.
- Les repas nous sont fournis par BG Gastronomie Sarl sous le label « Fourchette verte ». Donc nous les motivons à se nourrir correctement afin qu'ils aient un équilibre alimentaire et une éducation au goût.
- Il est admis un aliment par enfant qu'il n'aime pas du tout et qu'il n'est pas tenu de manger tout au long de l'année. Ceci est marqué sur une liste « Je n'aime vraiment pas ».
- Les enfants sont appelés par table pour venir chercher leur diner. Dès qu'un enfant est servi, il peut commencer à manger.
- Lorsque tous les enfants sont servis, les intervenantes se servent à leur tour et s'installent parmi eux pour manger.
- Un deuxième service est proposé aux enfants une fois que les intervenantes ont terminé leur repas.
- Les enfants débarrassent leurs couverts et participent de temps en temps aux nettoyages de la salle.
- Le déjeuner, les récréations et les collations ne sont pas fournies. Chaque enfant est libre d'amener ce qu'il lui plaît.
- Lorsqu'il reste des fruits du repas de midi, ces derniers sont proposés aux enfants à 15h15 pour le goûter.

### Le repos

La disposition des locaux ne nous permet pas d'avoir un coin exclusivement destiné au repos, cependant nous disposons de matelas sur lesquels les enfants peuvent s'installer.

### Le jeu et les activités

Dans la mesure du possible, à chaque plage horaire, nous proposons des jeux de société, des jeux individuels, des puzzles, des livres, du dessin, de la peinture, de la pâte à modeler, des jeux symboliques ou des bricolages (pas forcément le choix total). Lorsque le temps et la météo le permettent nous sortons dans la cour avec les enfants. Si nous sommes deux intervenantes (à partir de 13 enfants), nous pouvons faire deux groupes ; un qui reste dedans et l'autre va dehors pour des jeux d'extérieur, selon le désir des enfants. En cas de mauvais temps, les enfants peuvent également s'ébattre à la salle de gymnastique selon les plages horaires disponibles.

### Les spécialistes

Si un enfant a besoin de mesures thérapeutiques, la prise en charge se fait dans le cadre de l'école et non de l'AES.

### Les médecins-consultants

Actuellement, figurent sur notre liste de téléphones d'urgences, les docteurs :

- Dr. Isabelle Roth Sani à Attalens
- Dr. Oana Buzea à Attalens
- Hôpital de Riaz (urgence)

## Réflexions

### L'enfant défaillant physiquement

Par principe tous les enfants sont accueillis. Lorsque l'un d'eux est diminué physiquement, nous mettons en place des stratégies de fonctionnement, après concertation avec les parents et les organismes concernés, afin que l'enfant se sente à l'aise.

### La maltraitance, les abus et la violence

Nous sommes attentives aux besoins, aux paroles et au comportement de chacun, tout en ayant une ligne de conduite unifiée pour tous; ce qui englobe la maltraitance, les abus en tout genre, le mépris, la violence verbale et physique, ainsi que le racket.

### La maladie et les accidents

Si un enfant est malade pendant qu'il est à l'AES, nous avertissons les parents qui doivent venir le chercher ou autoriser une tierce personne à le faire.

En cas d'accident mineur, l'enfant est soigné et les parents avisés. En cas d'urgence médicale, le personnel de l'accueil appelle le médecin scolaire ou le service d'ambulance. Les parents sont immédiatement avertis.

### Les troubles du comportement

Si un trouble apparaît, tel qu'une agressivité excessive ou à l'inverse un isolement, ou alors une difficulté vis-à-vis de la nourriture, nous tentons dans un premier temps de trouver une solution. Si nous n'y arrivons pas, nous nous en ouvrons aux parents, ainsi qu'au maître / à la maîtresse de l'enfant selon le problème, afin de ne pas laisser périr la situation.

Selon son règlement, l'AES se réserve le droit de refuser un enfant dont les troubles du comportement ne permettraient pas le fonctionnement normal de son organisation.

### La discipline

Différents systèmes ont été mis en place parallèlement :



Un système d'avertissement est composé d'un tableau avec des pincettes aux noms des enfants.

Cinq niveaux sont représentés sur le tableau : Bleu - vert - orange - rouge - noir. Chaque matin, tous les enfants ont leur pincette située sur le vert. Si le comportement de l'enfant n'est pas correct, sa pincette est déplacée d'un niveau à droite et nous avertissons l'enfant de ce-dit déplacement en répétant la règle qui n'était pas respectée. Si la pincette d'un enfant arrive sur le noir, c'est que son comportement a vraiment été excessif et les parents sont mis au courant de ce qu'il s'est passé. Par contre, pour un comportement positif, spontané ou exceptionnel, la pincette de l'enfant est déplacée sur le lion bleu. Nous le félicitons devant tout le monde et notons la date, son nom et son comportement exceptionnel sur une fiche. Deux fois par année, les enfants qui se trouvaient sur l'ours bleu, recevront un petit cadeau.



Nous avons également mis en place un tableau qui nous permet de mesurer le volume sonore de la salle en général. Lorsque tout va bien, la flèche est sur le vert. Si le bruit devait un peu trop monter, nous déplaçons la flèche sur l'orange et les enfants sont informés qu'ils doivent chuchoter pendant environ trois minutes. Si cela ne fonctionne pas, la flèche se retrouve sur le rouge et là, le silence est demandé pendant quelques minutes.

Nos règles de vie sont également affichées au mur.

## Annexes

- Grille horaires des unités
- Règlement de l'AES
- Règles de vie

Mis à jour le 1 septembre 2018

par Bettina Sager, Directrice de l'AES